Jour de séance 37 le jeudi 9 mai 2024

13 h

Prière.

Mme Conroy, du Comité permanent de la politique économique, présente le septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 9 mai 2024

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son septième rapport.

Le comité se réunit le 8 mai 2024 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

22, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* ;
24, *Loi concernant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 29, *Loi concernant la réglementation du cannabis,* et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Michelle Conroy, députée

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par Mme Conroy :
44, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. D'Amours donne avis de motion 73 portant que, le jeudi 16 mai 2024, appuyé par M. M. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que les pompiers du Nouveau-Brunswick risquent leur santé et leur vie pour protéger les membres de leurs collectivités et s'exposent à des agents cancérigènes qui font considérablement augmenter leur risque de développer divers types de cancer ;

attendu que les pompiers, en raison de leur profession, sont particulièrement exposés à des risques liés au cancer ;

attendu que, parmi les provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick occupe l'avant-dernière position pour ce qui est de la couverture financière fournie aux pompiers atteints d'un cancer, ce qui est injuste, car non seulement ces héros risquent leur vie pour protéger la population, mais ils doivent aussi composer avec des difficultés financières et surmonter des obstacles pour accéder aux soins médicaux nécessaires en cas de diagnostic de cancer ;

attendu que le Nouveau-Brunswick n'offre pas de couverture financière pour le cancer du sein, le myélome multiple, le cancer de la prostate, le cancer de la peau, le cancer de la thyroïde, le cancer des ovaires, le cancer du col de l'utérus, le cancer du pancréas et le mésothéliome, entre autres, mais que de nombreuses provinces canadiennes le font ;

attendu qu'il est important d'offrir aux pompiers du Nouveau-Brunswick la couverture financière nécessaire en cas de diagnostic de cancer, ce qui soulignerait leur dévouement à la protection de nos collectivités et reconnaîtrait leur droit à une protection adéquate en matière de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à étendre à divers types de cancers la couverture financière offerte aux pompiers afin qu'elle reflète celle qui est offerte ailleurs au pays.

Le débat ajourné reprend sur la motion 5, proposée le jeudi 26 octobre 2023 par M. McKee, appuyé par M. Losier.

Le débat se termine. La motion 5, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	Mme Mitton	M. Arseneau
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
Mme Thériault	M. D'Amours	Mme Landry
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Bourque	

CONTRE : 25

l'hon. M. Hogan	l'hon. Mme Scott-Wallace	M. Allain
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Austin	M. Wetmore
l'hon. M. Higgs	l'hon. Mme Johnson	Mme Shephard
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme S. Wilson	M. Dawson
l'hon. Mme Green	l'hon. M. Ames	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Turner	Mme Conroy
l'hon. M. Fitch	l'hon. Mme Bockus	M. Carr
l'hon. M. Holland	l'hon. Mme M. Wilson	
l'hon. M. R. Savoie	M. Cullins	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi sur la couverture cellulaire sur la route*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Arseneault	M. C. Chiasson	M. Bourque
M. Legacy	M. Coon	M. Mallet
Mme Holt	Mme Mitton	M. Arseneau
M. McKee	M. K. Chiasson	M. Losier
Mme Thériault	M. D'Amours	M. M. LeBlanc
M. Gauvin	M. LePage	Mme Landry

CONTRE : 24

l'hon. M. Hogan	l'hon. Mme Scott-Wallace	M. Cullins
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Austin	M. Allain
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	M. Wetmore
l'hon. Mme Green	l'hon. Mme S. Wilson	Mme Shephard
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Ames	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Turner	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. Holland	l'hon. Mme Bockus	Mme Conroy
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. Mme M. Wilson	M. Carr

Conformément à l'avis de motion 49, M. M. LeBlanc, appuyé par M. Legacy, propose ce qui suit :

attendu que l'utilisation efficace et judicieuse de l'argent des contribuables est primordiale pour une gouvernance responsable ;

attendu que l'établissement de relations positives et constructives entre les différents niveaux de gouvernement est essentiel pour une gouvernance et une prestation de services publics efficaces ;

attendu que le détournement de fonds publics vers des campagnes publicitaires qui ciblent et attaquent d'autres niveaux de gouvernement sape l'esprit de collaboration et de coopération nécessaire pour relever les défis de la société ;

attendu que de telles dépenses publicitaires peuvent être perçues comme partisanes et source de division, ce qui érode la confiance du public dans le processus politique et les institutions gouvernementales ;

attendu que l'intérêt public est mieux servi lorsque les communications du gouvernement se concentrent sur l'information des citoyens sur les politiques, les services et les initiatives plutôt que sur la diffusion de messages contradictoires contre d'autres niveaux de gouvernement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à s'abstenir de dépenser des fonds publics pour des campagnes publicitaires visant d'autres paliers de gouvernement.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, Mme Conroy, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, la vice-présidente interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.